

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **- SEANCE DU 10 JUILLET 2009 -**

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. ROIG, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. PERIZ

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 00.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS DES 12 ET 19 JUIN 2009

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le projet du procès-verbal du 12 juin 2009.

Madame BOULERIE se déclare insatisfaite de la manière dont sont retranscrits les débats portant sur la question de l'adoption des chartes informatiques présentées au Conseil du 12 juin. Elle critique ensuite plus globalement la qualité des procès-verbaux proposés qui ne permettront pas en l'état aux membres de la communauté, qui ne participent pas au débat, de comprendre certaines positions défendues en Conseil.

Elle exprime son désaccord sur la manière dont est synthétisée l'intervention de Monsieur PORTINE sur la question du découpage des axes de recherche proposé dans le cadre du Plan Campus.

Monsieur RICHARD partage l'analyse de procès-verbaux de conseils qui ne rendent pas suffisamment compte de la qualité et de la densité des débats. Il souhaite une augmentation de la précision du compte-rendu des débats.

Madame DINCLAUX souhaite également voir reformuler son intervention relative à la question des droits d'auteurs abordée à l'occasion du débat sur la charte informatique des personnels.

Madame DUPAU souligne la complexité de l'exercice de synthèse de débats longs et riches. Elle souhaite qu'une réflexion se mette en place sur la méthodologie de rédaction des procès-verbaux de l'ensemble des Conseils Centraux.

Monsieur JOLY explique la différence de fond qui existe entre la logique d'un procès-verbal et celle d'un compte-rendu de réunion.

Monsieur PORTINE propose un nouveau compte-rendu de son intervention permettant de mieux comprendre le sens de sa critique sur le découpage des axes de recherche dans le cadre du Plan Campus : « D'une part, le panorama donné des SHS ne correspond ni à ce qu'il est nationalement ni à ce qu'il est localement ». On remarquera notamment l'absence des langues autres que celles du « Sud », de la linguistique et de la littérature, ainsi que des restrictions toutes aussi drastiques concernant l'histoire et la géographie par exemple. D'autre part, des items extrêmement divers se trouvent sous le titre de « Maison des Sud » rendant non seulement le propos peu cohérent mais le domaine scientifique décrit malheureusement assez fantaisiste.

Le procès-verbal ainsi modifié est soumis aux membres du Conseil. Il est adopté avec 1 voix contre et 22 voix pour.

Monsieur le Président soumet ensuite aux voix le procès-verbal du Conseil du 19 juin 2009.

Madame BOULERIE exprime à nouveau son souhait d'une amélioration dans la qualité et la précision des termes employés pour rendre compte des débats du Conseil.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - EXAMEN DE LA DBM DITE DES REPORTS

Monsieur le Président souhaite tout d'abord présenter aux membres du Conseil 2 propositions de création de nouveaux CR.

Il soulève la question des crédits dits « dormants » de la Recherche. Monsieur JOURDAN présente aux conseillers la synthèse de la réunion mixte de la Commission des Moyens et de la Commission de la Recherche qui a proposé de faire « remonter » les crédits non-utilisés de la Recherche au niveau d'un CR « Réserve » créé à cet effet. Ces réserves sont évaluées à 108 000 Euros. Monsieur JOURDAN informe, à cette occasion, les membres du Conseil de la fusion des 2 équipes de recherche CEMIC et IMAGINES qui donne naissance à l'équipe MICA.

Monsieur JOURDAN propose ensuite la création d'un CR « Contrat Doctoral » qui sera consacré à la prise en charge des dépenses de salaires liées aux nouveaux emplois d'allocataires dans le cadre du nouveau décret d'avril 2009 sur le contrat doctoral unique.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote du Conseil la question de la création de ces 2 CR qui est approuvée à l'unanimité.

Madame DUPAU présente ensuite au Conseil le détail de la DBM mise au vote. Elle explique que cette DBM permettra de réinjecter 7 297 704 d'Euros dans le budget de l'établissement. Représentant un montant total de 10 162 315 Euros, la DBM est composée à hauteur de 3 438 058 Euros de recettes nouvelles dont notamment :

- ♦ 1 100 000 Euros correspondant aux crédits du Plan de Relance,
- ♦ 1 025 212 Euros correspondant au projet de recherche RAUDIN,
- ♦ 617 781 Euros correspondant aux crédits délégués dans le cadre de la déconcentration de la gestion des crédits des allocataires et de la Prime d'Excellence Scientifique (ex-PEDR).

Il convient de déduire de ce montant la somme de 573 448 Euros au titre de diverses réductions de recettes.

Au final, le budget de l'établissement est financé par un prélèvement sur les fonds de réserve de 13 442 813 Euros qui s'inscrit dans la poursuite de la politique de mutualisation des réserves. Ainsi, on observe à l'occasion de cette DBM la mutualisation des reliquats,

- ♦ de l'ancien programme « Aménagement du Campus » (112 000 Euros),
- ♦ des crédits de mise en sécurité du Patrimoine (1 196 000 Euros),
- ♦ du FSDIE (59 120 Euros),
- ♦ des crédits de la recherche évoqués précédemment (108 606 Euros).

Au terme de cette DBM, la Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève à 780 504 Euros pour l'établissement et 35 530 Euros pour le SIGDU.

Le fonds de roulement de l'établissement et du SIGDU s'élève à 14 054 956 Euros dont 13 713 383 Euros ouverts en report. Le fonds de roulement «réellement disponible», correspondant à la notion de réserves non gagées, est donc évalué à 341 572 Euros, correspondant à 5 jours de dépenses globales.

Au terme de la présentation réalisée par Madame DUPAU, Monsieur le Président donne la parole aux membres du Conseil.

Monsieur BAUDORRE regrette l'absence de convocation de la Commission des Moyens pour la préparation de cet examen de la DBM dite des reports. Il rappelle son souhait de voir rétablir la tradition de réunion systématique de cette Commission avant chaque Conseil. Il demande une explication sur l'articulation des crédits du Plan de Relance avec les crédits du CPER ou du quadriennal et sur le périmètre de délégation des crédits déconcentrés du Ministère en matière de PEDR et de «contrat doctoral».

Madame DUPAU précise que les crédits du Plan de Relance doivent être considérés comme des crédits supplémentaires.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la décision du Ministère, après plusieurs semaines d'hésitations, de «recentraliser» la gestion de la campagne PEDR tout en maintenant la délégation aux établissements des crédits de rémunération.

Monsieur RAMBAUD présente la situation du dossier «Contrat Doctoral» où le Ministère semble s'orienter vers une délégation des crédits correspondant uniquement à la nouvelle campagne de recrutement des ex-allocataires, calculés sur une base quadriennale de 11 nouvelles allocations par an.

Monsieur JOURDAN explique que la DBM présentée aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses rencontres préparatoires notamment avec les composantes qui étaient le plus touchées par l'application de la règle du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il informe les membres du Conseil du calendrier des travaux de remise en sécurité du Bâtiment J qui a entraîné un changement dans l'affectation des locaux basé sur la mise en œuvre du principe de sécurité suivant :

- ♦ les activités pédagogiques, qui entraînent le plus de circulation, au rez-de-chaussée,
- ♦ les activités administratives à l'étage.

Les travaux devraient durer jusqu'au début de l'année 2010 ce qui entraîne des tensions sur la disponibilité des locaux. Il annonce que les UFR seront sollicitées dans le cadre d'une campagne visant à limiter les pratiques de «surréservation».

Monsieur PEBARTHE souligne le caractère potentiellement conflictuel de l'organisation de la gestion du dossier PEDR/PES qui attribue au Ministère le pouvoir de désigner les affectataires alors que l'université dispose d'une enveloppe financière limitative préalablement fixée. Il demande comment l'université pourra procéder à des choix aussi difficiles.

Monsieur le Président indique qu'il faudra travailler dans deux directions en même temps. La première consistera à demander au Ministère d'aligner les crédits délégués en fonction des PEDR/PES accordées aux enseignants de l'université. La seconde, en cas d'échec de la première, se concentrera sur la recherche de solutions budgétaires internes.

Monsieur BEYLOT pose la question de l'articulation entre l'engagement des travaux dans le cadre du Plan de Relance et l'étude de programmation initiée dans le cadre du schéma de réforme interne.

Monsieur JOURDAN explique que les importantes contraintes de calendrier imposées par le Ministère pour l'engagement des crédits du Plan de relance n'ont pas permis de coordonner suffisamment ces travaux avec la réflexion engagée sur le schéma de réforme interne.

Il évoque ensuite la situation particulière du Service Commun Informatique et Réseau qui, pour des raisons de sécurité évidentes, doit à terme disposer d'un espace autonome et isolé.

Il rappelle que la question du positionnement du SCIR se posera dans le cadre du schéma de réforme interne.

Il annonce qu'une rencontre avec le «programmiste» chargé de la coordination de l'étude est prévue dans un délai très court.

Monsieur JOLY rappelle que la situation du bâtiment J conduit à amputer l'université d'environ 8 % des locaux disponibles. Il revient sur le caractère très particulier de la notion d'urgence en matière d'utilisation des crédits du Plan de Relance au regard de la réglementation en matière de marchés publics.

Madame DUPAU informe le Conseil que la Commission d'Appel d'Offres se réunira les 20 et 24 juillet prochain pour attribuer les différents lots de travaux.

Monsieur COQUELIN confirme le besoin de vigilance sur la pratique des réservations de salles par les UFR.

Monsieur GOZE souhaite attirer l'attention du Conseil sur le risque d'une vision trop standardisée des pratiques en matière d'utilisation des salles en présentant, par exemple, les spécificités de certaines formations « professionnalisantes ».

Le tour de parole étant clos, Monsieur le Président soumet ensuite au vote du Conseil les 2 projets de DBM :

- ♦ ***Celle relative à l'établissement est approuvée à l'unanimité.***
- ♦ ***Celle relative au SIGDU est également approuvée à l'unanimité.***

Monsieur le Président félicite Madame DUPAU et son service pour la qualité et la clarté du travail présenté.

III - MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la question de l'action sociale constituait un aspect important de son programme politique. Il informe le Conseil de la désignation d'un Chargé de Mission à l'Action Sociale, Monsieur JOLY. Il constate à son poste l'importance du nombre des situations des collègues de l'université en situation difficile.

Monsieur JOLY présente au Conseil la nature de sa charge de mission. Il insiste sur l'intérêt de la mise en place d'une procédure d'aide et de secours urgent qui sera instruit par un professionnel, l'Assistante Sociale des Personnels mise à disposition de l'université par l'Inspection Académique de la Gironde.

Monsieur PEBARTHE critique la politique salariale de l'Etat qu'il considère comme largement responsable de la situation. Il cite une étude démontrant, sur une période d'observation de 20 ans, que le 1^{er} échelon de Maître de Conférences a vu le pouvoir d'achat qui lui est associé diminuer de 20 à 25 %.

Madame DUPAU précise, à la demande de Monsieur RICHARD, que le budget dédié à l'action sociale a été initialement fixé à 5 000 Euros dans le cadre du budget 2009. Elle rappelle, qu'à l'occasion de la DBM votée précédemment, ce budget a été abondé d'une enveloppe complémentaire de 10 000 Euros.

Madame LE GARS rappelle que les personnels rémunérés sur le Budget Université ne peuvent règlementairement bénéficier de l'action sociale « Etat ». Elle se déclare donc tout à fait favorable au développement d'une action sociale locale.

Elle informe le Conseil de la signature, le 25 juin 2009, d'un accord MGEN/CPU qui s'inscrit dans un cadre global Social/Santé/Recherche. Cet accord-cadre permettra, par exemple, de mettre en place un réseau de suivi des personnels en difficulté.

Elle confirme le caractère prioritaire de la problématique du logement.

Elle annonce son souhait de participer aux différents groupes de travail qui devront se mettre en place au sein de l'université.

Monsieur JOLY confirme que la question du secours et de l'urgence à laquelle répond la mise en place de la Commission Locale d'Action Sociale n'est que la première brique de l'ensemble du projet d'action sociale qu'il souhaite conduire.

Monsieur HOYAUX se félicite de la mise en place de cette Commission que l'on peut également analyser comme un premier signe du retour du paternalisme entrepreneurial.

Monsieur GOZE se félicite de l'augmentation du budget de l'action sociale. Il s'inquiète cependant de l'effet levier auquel on peut s'attendre en matière de demande, dès lors que le dispositif sera connu. Il faudra mettre en place des règles de gestion permettant de traiter avec équité l'ensemble des demandes tout au long de l'année.

Monsieur JOLY insiste sur le strict respect de l'anonymat dans le traitement des demandes déposées. Il rappelle le schéma des responsabilités respectives des différents acteurs du dispositif :

- ◆ l'Assistante Sociale donne un avis,
- ◆ la Commission Locale d'Action Sociale propose une décision,
- ◆ le Président prend la décision finale.

Monsieur BAUDORRE se félicite de voir le dispositif se mettre en place. Il souhaite que soit présenté au Conseil, en temps utile, un bilan d'activité de ce dispositif.

Monsieur HOYAUX rappelle le besoin de mieux faire circuler l'information. Il souhaite une précision sur la question des aides et des prêts et sur les paramètres qui entraîneront l'une des 2 formes d'aides.

Monsieur le Président confirme que la Commission, au vu des éléments d'information présentés par l'Assistante Sociale, proposera l'attribution d'une aide ou l'autorisation d'un prêt.

Madame LE GARS informe le Conseil des pratiques d'autres types de commissions sociales qui ont conduit à fixer des plafonds de 610 Euros par an en matière d'aide et de 1 300 Euros en matière de prêts.

Monsieur PEBARTHE souhaite que les syndicats soient informés au mieux de ce dispositif pour pouvoir jouer leur rôle dans la circulation de l'information.

Monsieur GUETTE confirme les propos de Monsieur JOLY selon lesquels cette disposition ne doit être considérée que comme la première pierre d'un édifice plus global.

Monsieur le Président soumet ensuite aux membres du Conseil le dispositif de mise en place de la Commission Locale d'Action Sociale qui est adopté à l'unanimité.

IV - APPROBATION DE L'OPERATION PLAN CAMPUS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les 2 représentants du Conseil Régional : Madame COCULA, Vice-présidente chargée de l'Education, des Lycées, de l'Apprentissage, des Universités et de la Jeunesse et Thibaut RICHEBOIS, Directeur du Service chargé de l'enseignement supérieur au Conseil Régional.

Madame COCULA insiste sur l'importance des enjeux liés au Plan Campus qu'elle met en perspective avec le Contrat de Plan Etat/Région. Elle rappelle l'importance du soutien du Conseil Régional aux universités.

Monsieur RICHEBOIS indique que le constat des défauts de maintenance et d'entretien du patrimoine immobilier des universités a conduit la Région à s'engager dans le projet du Plan Campus.

Il rappelle les modalités initiales de montage du projet Plan Campus sur la base d'un Partenariat Public/Privé qui avaient été initialement largement critiquées par Monsieur Alain ROUSSET, qui était profondément hostile à un montage prévoyant la dévolution du foncier public à un organisme privé. Il rappelle que le Conseil Régional a préconisé le recours à la méthode du Partenariat Public/Privé. Conformément à la logique « in house », il n'y aura donc aucun capital privé dans le montage financier de la Société par Actions Simplifiée (SAS). Ainsi, au terme de la période de réhabilitation des locaux, alors que l'université n'est actuellement qu'affectataire de leur foncier, elle deviendra pleinement propriétaire de son patrimoine immobilier.

Il rappelle que l'objectif de la Région est de permettre à l'université de se doter, dans une logique de développement durable, de bâtiments modernes.

Madame COCULA souligne la différence qu'elle constate dans l'état des locaux des universités et des lycées.

Monsieur PORTINE revient sur les limites de la notion « in house » par rapport à la situation du DEFLE qui a été construit à partir des fonds propres du DEFLE.

Madame COCULA rappelle que l'université est déjà propriétaire du DEFLE.

Monsieur GOZE demande des informations sur la question de l'entrée de la CUB dans le capital de la SAS.

Monsieur RICHEBOIS fait part de son inquiétude quant à cette participation devant la multiplication, à l'image du dossier LGV, des nouvelles priorités de la CUB.

Monsieur le Président annonce aux membres du Conseil qu'il rencontrera Vincent FELTESSE le 17 août.

Madame COCULA exprime son inquiétude citoyenne devant le risque potentiel de faillite de l'Etat. Elle explique le non-respect par l'Etat de son engagement de compensation « à l'euro près » du transfert des personnels Techniques Ouvriers et Services aux collectivités territoriales.

Monsieur PEBARTHE souhaite des éléments d'information sur une éventuelle privatisation de la Caisse des Dépôts et Consignations et notamment sur ses conséquences au regard du choix du Partenariat Public/Public.

Monsieur RICHEBOIS rappelle que le pacte des actionnaires de la SAS implique nécessairement la qualité d'organisme public. Il conviendrait alors de rechercher une nouvelle solution pour recapitaliser la SAS.

Monsieur PEBARTHE souhaite que le Conseil réfléchisse aux notions de rapprochement, voire de fusion, entre les universités bordelaises. Il annonce son rejet de la vision concurrentielle incluse dans le Plan Camus à travers sa notion de « pôles d'excellence ». Il ne comprend pas certains développements du Plan Campus, notamment sur le caractère innovant du projet et sur le volet « gouvernance » du projet. Il souhaite poser les questions relatives à la finalité du projet :

- ◆ la remise à jour de l'offre de formation via le portail unique,
- ◆ la situation particulière des SHS dans une période économique et sociale difficile,
- ◆ la remise en question de la notion de « culture républicaine » au profit de celle de « culture d'établissement ».

Monsieur le Président se déclare en accord sur le plan des principes avec la déclaration de Monsieur PEBARTHE. Il souligne la problématique en termes d'aménagement du territoire posée par l'absence complète de sites retenus à l'Ouest d'une ligne Bordeaux/Lille dans le cadre de l'Opération Campus.

Sur la question de la gouvernance, il précise que le futur Président de l'Université de Bordeaux continuera à être choisi parmi les Présidents en activité.

Il souligne la divergence des points de vue entre les 4 universités de Bordeaux. Il regrette le fait que la répartition des grandes masses du Plan Campus ait été « gravée dans le marbre » avant sa prise de fonction. Il entend, en revanche, participer activement au « combat » que devrait constituer la mise en place de cette opération, à l'image des derniers événements relatifs à la Maison de l'Archéologie.

Il évoque la probable nécessité de recruter un personnel dédié spécifiquement à la mise en place du Plan Campus.

Il appelle les membres du Conseil, en dépit des réelles limites du texte qu'il reconnaît, à voter le principe d'adhésion de l'université au Plan Campus.

Monsieur BAUDRY se félicite de la confiance accordée par la Région à notre université. Sur le dossier de la MILC, il indique qu'il remettra à la Région un pré-rapport autour du 15 octobre, suivi d'un rapport final prévu pour le 15 décembre portant sur les thèmes centraux de la MILC : TIC, formation, mobilité, recherche et valorisation, culture. Il revient sur la question de l'auditorium souhaité par la Région dans ce projet qui pourrait devenir le lieu d'une université d'été ou d'une université populaire.

Monsieur JOLY souhaite savoir à quel niveau se prendront les décisions en matière d'aménagement du campus et quelle sera la place des personnels d'entretien et de maintenance dans ce nouveau dispositif.

Monsieur RICHEBOIS indique que les universités garderont le pouvoir décisionnaire (principe d'affectation des locaux, notion des priorités, ...). Si les universités pourront choisir d'externaliser certaines fonctions, il ne s'agira en aucun cas d'une obligation.

Il souligne que cette souplesse et cette flexibilité constituent l'un des atouts importants du Partenariat Public/Public.

Madame BOULERIE s'interroge sur la question de la structuration des départements et sur l'articulation des prochains contrats quadriennaux entre les établissements et le PRES.

Monsieur le Président rappelle la structuration en 11 pôles d'excellence (parmi lesquels l'archéologie et les Suds) auxquels s'ajoutent des secteurs soutenus (Info Comm, Lumière Nature et Société). Il indique qu'à ce jour il ne devrait pas y avoir de quadriennal du PRES.

Monsieur COQUELIN partage le diagnostic de la Région qui insiste sur les 30 ans d'inaction de l'Etat en matière de patrimoine immobilier des universités. Tout en se félicitant de la volonté de la Région de « rattraper le retard », il attire l'attention de la collectivité sur les limites du Plan Campus.

Il souhaite des précisions sur la préférence supposée de la Région pour une communication entièrement médiatisée par le biais du PRES.

Il revient sur les difficultés posées par le partage des crédits du Plan Campus en faveur des universités de science dure.

Il rappelle la nécessité de travailler avec la CUB, notamment sur la question sensible de la voirie.

Il souhaite que la Région soit vigilante sur le dossier de la Vie de Campus.

Madame COCULA rappelle que le Projet Campus a une durée de vie de 25 ans. Elle partage l'analyse selon laquelle, au final, le tramway a vidé le campus au profit du centre-ville et qu'il faudra tenter de restaurer voire développer encore l'attractivité des campus.

Elle conteste l'idée d'une préférence de la Région pour un interlocuteur unique et se déclare au contraire très sensible à la diversité des cultures d'établissement.

Elle se déclare elle aussi opposée à la notion « d'utilité directe » sous-jacente dans la philosophie du Plan Campus. Elle fait part de son inquiétude relative au dossier de la « mastérisation » des métiers de l'enseignement.

Elle rappelle la question posée par l'Esplanade des Antilles qui était devenue un tel axe de circulation important qu'il avait conduit les autorités universitaires, afin de tenter de limiter le trafic, à privilégier le développement des grands parkings actuels.

Monsieur GIRON compare le Plan Campus au Plan Marshall. Il revient sur l'initiative de la Mairie de Bordeaux à destination des Vice-présidents Etudiants pour préparer le Plan Campus.

Il souhaite que la Région s'engage plus encore dans la gestion de l'action sociale étudiante et la vie de campus.

Monsieur RICHEBOIS partage cette volonté et souhaite associer davantage les étudiants dans la gestion de ses projets, notamment en matière de transports ou de développement d'activités autogérées.

Il rappelle le projet de création d'une crèche universitaire qui devrait prochainement aboutir.

Monsieur BAUDORRE indique que le Plan Campus n'est pas qu'un projet immobilier. C'est un plan qui propose d'instaurer un nouveau modèle d'université.

Il rappelle qu'au moment du vote sur le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), la Région avait été perçue, de manière négative, comme une structure qui guettait le désengagement de l'Etat.

Il renouvelle son souhait de voir Bordeaux 3 s'engager complètement dans la mise en œuvre du Plan Campus et non pas du « bout des lèvres » comme le préconisent certains.

Monsieur le Président rappelle que la crainte portait à l'époque sur le risque d'une intervention extérieure, quelle qu'en soit l'origine, au cœur même des missions de formation et de recherche de l'université.

Monsieur GOZE rappelle qu'il s'agit à cette occasion du Plan Campus de faire du Campus plus qu'un lieu de vie mais aussi un lieu de ville.

Il souligne l'importance des enjeux d'aménagement du territoire. Le Plan Campus participe, selon lui, d'une vocation de spécialisation du territoire.

Il souligne les limites du principe d'appel concurrence sur un budget limité qui conduit à mettre en concurrence des projets

Monsieur RIBEYRE rappelle qu'on limite souvent à tort le développement durable à sa dimension écologique alors que cette notion recouvre également une dimension pédagogique et citoyenne.

Monsieur PORTINE évoque son expérience des universités d'été. Il revient sur le constat de la baisse de fréquentation des cours d'été du DEFLE qui peut être mise en lien avec les fermetures anticipées des Restaurants Universitaires du CROUS dès le début du mois de juillet et le sentiment de peur croissant des étudiants logés dans les Cités U. en période de faible fréquentation.

Madame COCULA rappelle le long mouvement par lequel on a progressivement écarté des campus les activités marchandes et commerciales. Elle souhaite développer les échanges internationaux pour faire vivre les campus en période estivale. Elle estime qu'il faudra augmenter les dotations en personnels BIATOS et Enseignants pour faire vivre ces structures.

Monsieur PEBARTHE annonce, du fait de son refus de la philosophie sous-jacente dans le programme du Plan Campus, qu'il va s'abstenir sur cette question du Plan Campus afin de ne pas priver l'université des crédits qui y sont associés.

Monsieur le Président remercie Madame COCULA et Monsieur RICHEBOIS pour leur intervention. Il regrette cependant à cette occasion la faible participation des représentants des collectivités locales dans les Conseils Centraux de l'université.

Madame COCULA rappelle les grosses responsabilités des représentants de la Région. Elle annonce des prochaines réunions autour de la thématique des SHS.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil l'approbation du Plan Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

- 4 Abstentions
- 1 Contre
- 19 Pour

Le Plan Campus est approuvé par le Conseil d'Administration.

V - DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNELS CONTRACTUELS BIATOS DE L'UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

Monsieur le Président indique que le projet proposé aujourd'hui au vote du Conseil a déjà fait l'objet de 2 votes à l'unanimité de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non-Titulaires et du Comité Technique Paritaire.

Il rappelle la règle générale selon laquelle les emplois de la fonction publique sont occupés par des fonctionnaires et le recours à des personnels non-titulaires ne peut intervenir que dans les cas suivants :

- ◆ absence de corps de fonctionnaires pour couvrir les besoins correspondants et personnels de catégorie A,
- ◆ existence de besoins temporaires ou saisonniers.

Il exprime la détermination de l'établissement en matière d'accompagnement des collègues contractuels vers la recherche d'une solution pérenne (titularisation ou autre projet).

Il présente le dispositif relatif à l'attribution des congés annuels qui conduira, dès le 1^{er} septembre 2009, près de 80 % des contractuels de l'université à bénéficier des mêmes droits à congés que les personnels titulaires. Il souhaite placer cette mesure favorable aux agents dans une logique visant à favoriser le travail de préparation des concours des collègues.

Il évoque ensuite la question des CDI, qui ne sauraient être comparés à des emplois de fonctionnaires, qui seront soumis à une double condition (avoir plus de 50 ans et disposer d'une ancienneté cumulée de 6 ans) et à un examen par la CCP avant décision du Président.

Monsieur JOLY revient sur la question de l'appréciation des situations des collègues affectés sur des besoins permanents à temps incomplet qui devront faire l'objet systématiquement d'un passage en CDI dès lors que la condition d'ancienneté sera atteinte.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote du Conseil les dispositions qui sont adoptées par 22 voix Pour et une Abstention.

VI - POINT PREPARATION DU QUADRIENNAL 2011/2014

Monsieur le Président informe les membres du Conseil des dernières discussions en cours sur le dossier de la « mastérisation » qui devraient se poursuivre jusqu'à la mi-décembre 2009. La remontée des maquettes est actuellement prévue pour la mi-décembre 2009.

Pour le reste du volet Formation du quadriennal, les Présidents engageront une action collective visant à solliciter le Ministère pour un délai supplémentaire au-delà du 15 octobre 2009.

Il remercie Madame MICIOL du relevé des conclusions du CEVU qui s'est tenu le 7 juillet.

a) Volet Formation

Monsieur COQUELIN insiste sur le besoin d'un bilan et d'une auto-évaluation qui devront être organisés de manière collective. Il évoque la notion de dialogue stratégique que veut développer le Ministère avec les établissements.

Il présente les 2 documents de 200 pages pour les projets de Licence et de 600 pages pour les Masters.

Il souligne le fait que la réflexion a porté principalement sur le découpage « domaines/mentions/spécialités/parcours/pré-spécialisation ».

La recherche d'une meilleure lisibilité de notre offre (en externe et en interne) doit passer par une plus grande précision des mentions sous lesquels sont habilités nos diplômes.

Il faut rappeler que les diplômes de licence délivrés ne précisent que le domaine et la mention (sauf les licences de langues qui précisent également la spécialité). Les diplômes de master précisent, eux, les spécialités. Il est donc recommandé aux équipes de faire passer ce qui figurait au niveau parcours au niveau des spécialités voire au niveau mention. C'est une proposition que nous devons faire sans anticiper la réponse qui nous sera formulée.

Des évolutions importantes sont proposées dans divers domaines dont les arts, les lettres et sciences du langage, les sciences humaines (histoire) et les langues – notamment l'allemand.

D'importantes propositions de créations de licences bi ou pluridisciplinaires seraient susceptibles d'ouvrir notre offre et apparaissent comme des solutions de transformation de formations dont les effectifs sont aujourd'hui en baisse (lettres classiques et allemand).

A l'issue de cet examen des propositions, aucun projet n'a été rejeté. Des demandes de précisions sont toutefois sollicitées par le CEVU pour :

- ♦ les langues appliquées à l'aménagement qui doivent être précisées dans les compétences à acquérir et les domaines d'application

Un certain nombre de préconisations générales ont été formulées en particulier pour les licences :

1. Considérations pédagogiques :

- Le transfert des projets structurels du Plan Réussir en Licence à l'intérieur des futures maquettes doit apparaître, notamment ceux concernant la documentation, les enseignants référents ou les opérations liées à l'accueil. Ces domaines ne devant pas nécessairement faire l'objet d'une évaluation.

- Il faut en L3 prévoir une UE par semestre permettant un lien entre enseignement et recherche, en proposant des contenus pédagogiques en rapport avec les axes des équipes de recherche et en permettant la participation à des manifestations de la recherche (journées d'études, colloques etc.).

- La meilleure lisibilité possible de l'offre doit être assurée à travers la spécification des mentions, car elles sont éclairantes sur le contenu des formations. Il faut, dans tous les cas, « remonter » les parcours au niveau des spécialités en prévision de l'affichage

«portail PRES». La question de la nomenclature la mieux adaptée se pose particulièrement pour certaines formations bi ou pluridisciplinaires.

➤ L'UE « Valorisation personnelle » doit être consolidée, par des critères plus clairs, du fait de la complexité du dispositif qui doit correspondre à la demande de la masse des étudiants susceptibles d'être intéressés. En plus du problème de la massification, celui de l'évaluation d'une telle UE doit être posé.

➤ L'UE « Projet personnel de l'étudiant ». Sa raison d'être, précise le SUIO, est l'apprentissage d'une méthodologie et non la recherche d'un résultat figé en termes de projet. Le principe d'organisation retenu est progressif : en L1 on découvre, on construit en L2 et on consolide en L3 en travaillant particulièrement sur les techniques de recherche d'emploi et à travers le stage. Les maquettes de ces UE sont plus ou moins abouties. L'appropriation par les équipes pédagogiques des UFR est pourtant indispensable pour le bon accompagnement de l'étudiant.

L'enseignant référent du Plan Réussite en Licence peut en outre apparaître dans le cadre de cette UE.

➤ Renforcement disciplinaire en L2 pour permettre la réorientation des étudiants en fin de L1

Monsieur BAUDORRE pose la question de la consolidation des maquettes. Il souligne à quel point l'intégration du Plan Licence va bouleverser les pratiques. Il précise que le Conseil d'Administration devra valider des maquettes qui devront elles-mêmes être pensées aussi en fonction des contraintes liées à la masse salariale déléguée à l'établissement.

Monsieur COQUELIN répond que les équipes pédagogiques ont parfaitement conscience de la nécessité de modifier l'offre de formation en tenant compte du paramètre des effectifs étudiants.

A la question de Monsieur ROIG sur la situation de l'antenne d'Agen, et notamment la question de la 3^{ème} année de licence, Monsieur le Président indique qu'il n'y aura aucune modification des structures l'année prochaine. Il rappelle que les 2 premières années de licence dispensées au sein de l'Antenne d'Agen ont été conçues dans une logique PRES.

A la question de Monsieur RIBEYRE portant sur l'organisation des stages en licence, Monsieur COQUELIN rappelle le principe du stage obligatoire en L3.

Monsieur RIBEYRE, en rappelant le caractère déjà très délicat de la recherche des stages en master, attire l'attention du Conseil sur le risque d'un déséquilibre sur le « marché » des stages avec l'afflux des étudiants de L3.

Monsieur BAUDORRE souhaite aborder la question du coût des formations présentées.

Monsieur COQUELIN rappelle le problème entraîné par la remise tardive des projets de maquette qui n'a pas permis de préparer le travail dans les conditions souhaitées.

A la question de Monsieur BEYLOT sur les documents demandés par l'AERES, Monsieur COQUELIN indique qu'il travaille actuellement à un projet de création d'un fichier-type qui sera transmis à l'ensemble des équipes.

Madame BOULERIE souhaite connaître l'état d'avancement de la réflexion sur la définition des U.E. Valorisation Personnelle.

Monsieur COQUELIN explique que le groupe de travail chargé de réfléchir sur cette question s'est élargi dans le cadre de la préparation du quadriennal. Il rappelle le principe de validation d'acquis pour cette UE qui concerne potentiellement 6 000 étudiants.

A la question de Monsieur BEYLOT qui souhaite savoir si le Ministère est revenu sur la position qui était défavorable, encore récemment, à ce que les parcours soient remontés au niveau de la spécialité, Monsieur COQUELIN reconnaît qu'il n'a pas encore obtenu l'autorisation du Ministère pour procéder à cette réforme.

b) Volet Recherche

Monsieur BAUDRY rappelle aux membres du Conseil la liste des axes de recherche reconnus dans le cadre du Plan Campus comme prioritaires ou soutenus.

Il rappelle que l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 est largement présente dans ces thématiques au niveau, par exemple :

- ♦ de l'Archéologie avec la Maison des Sciences de l'Archéologie,
- ♦ de l'axe Société avec les travaux de l'équipe ADES,
- ♦ de la Communication avec la création du MICA et le développement des relations avec l'Institut de Cognitique.

Il souhaite que notre université soit encore plus présente au sein des instances du PRES et qu'elle continue de développer des contacts avec l'extérieur à l'image des relations de E.E.E. avec plusieurs universités parisiennes.

Il informe les membres du Conseil qu'il participe une fois par mois à la Commission Prospective Recherche sans pour autant avoir l'impression que ce soit le réel lieu du pilotage de ce dossier.

Il souhaite que l'université se rapproche des collègues de Bordeaux 4 afin de « peser » davantage sur les orientations de la recherche au sein du PRES.

Il indique enfin le calendrier de remontée des projets fixé au 4 septembre avec une Commission de la Recherche autour du 11 septembre qui sera chargée d'examiner ces projets avant d'être soumis à un Conseil Scientifique fixé au 7 octobre 2009.

Monsieur GOZE souligne les abus de langage repris dans la terminologie du PRES conduisant à mélanger les notions de développement durable et de préoccupation environnementale dans la mesure où cette première notion englobe également des aspects économiques et sociaux.

Monsieur BAUDRY rappelle que l'université est un membre fondateur du PRES et qu'elle participe à l'ensemble de ses décisions.

c) Volet Etablissement

A la question de Monsieur BAUDORRE qui souhaite connaître l'état d'avancement des différents volets (relations internationales, communication, patrimoine, système d'information, ...), Monsieur JOURDAN précise que les chantiers seront ouverts dans les meilleurs délais.

VII - QUESTIONS DIVERSES

a) Point relatif au calendrier et aux modalités de contrôle des connaissances de la deuxième session d'examen

Monsieur COQUELIN soumet aux membres du Conseil le calendrier de la 2^{ème} session d'examen, fixée du 3 au 9 septembre 2009, qui est adopté à l'unanimité.

Il présente ensuite les conclusions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en matière de modalités des contrôles des connaissances :

- ♦ pas de changement pour les UE de premier semestre,
- ♦ changements pour les UE du second semestre.

UFR Histoire : toutes les UE sont évaluées à l'oral.

UFR anglais : pas de changement.

Changements très réduits pour les autres UFR avec principalement quelques épreuves écrites transformées en épreuves orales et inversement.

Quelques épreuves écrites ont vu leur durée réduite (4h à 3h - 3h à 2h)

Il informe les membres du Conseil d'Administration que l'ensemble de ces modifications ont été validées, à une large majorité, par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Monsieur GIRON souhaite obtenir des éléments d'information sur les modalités envisagées pour procéder à la désignation de l'épreuve choisie pour l'examen parmi plusieurs matières. Il souhaite que les étudiants soient informés de la matière sur laquelle ils seront examinés.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil le projet de modification des MCC de la 2^{ème} session des examens qui est adopté avec 22 voix Pour et une Abstention.

b) Convention avec l'Ecole Nationale des Chartes

Monsieur JOURDAN rappelle que l'Ecole Nationale des Chartes est un grand établissement créé au XIX^{ème} siècle. Il présente la convention, qui lui a été remise très tardivement, qui porte sur une collaboration entre les 2 établissements en faveur de leurs étudiants et de l'avancement de la recherche scientifique. Elle permet aux étudiants de certains Masters ou de Doctorat de Bordeaux 3 et de l'Ecole des Chartes de suivre les enseignements de l'autre établissement et aux enseignants de l'université d'accéder à la Bibliothèque de l'Ecole.

Monsieur RICHARD exprime son regret de voir un document de convention encore une fois remis en séance qui ne permet pas aux membres du Conseil d'exercer leur droit de regard et d'analyse sur les dossiers présentés en Conseil. Il se déclare en revanche très satisfait de voir la possibilité reconnue aux enseignants d'accéder à la Bibliothèque de l'Ecole.

Le projet de convention avec l'Ecole des Chartes est ensuite mis au vote et adopté à l'unanimité.

c) Examen des projets pédagogiques

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de faire part de leurs observations et commentaires par rapport aux documents distribués synthétisant les nombreux projets pédagogiques présentés par les enseignants.

Monsieur GIRON se déclare défavorable au projet déposé par Madame MIGNOT relatif à l'activation des réseaux professionnels impliquant la création d'un « Annuaire des

anciens ». Il conteste le fait que les étudiants, qui seront sollicités sur la réalisation de ce projet, se verront confier un réel travail supplémentaire qui ne sera pas rémunéré.

Monsieur COQUELIN se déclare favorable aux démarches visant à développer la pratique des « Annuaires des anciens ».

Monsieur LOQUAY précise que ce projet comporte une réelle spécificité et qu'il ne correspond pas à un travail déjà fait.

Monsieur GOZE indique que l'Institut d'Aménagement travaille actuellement, en partenariat avec le Service Commun Informatique et Réseaux, à un projet similaire relatif aux anciens étudiants de l'Institut.

Monsieur BAUDORRE rappelle l'importance de l'axe lié aux projets pédagogiques dans le précédent quadriennal. Il souhaite connaître les objectifs généraux qui ont encadré l'appel à projets lancé à destination des enseignants. Il souligne le besoin pour l'établissement, dans cette démarche de gestion de projets, de développer la culture de l'évaluation.

Monsieur COQUELIN indique les deux objectifs forts inclus dans ces projets :

- ◆ le renforcement disciplinaire,
- ◆ le développement des actions au sein des formations professionnelles visant à améliorer l'insertion des étudiants.

Monsieur BEYLOT signale que l'esprit initial des projets pédagogiques était exclusivement tourné vers la problématique de l'insertion professionnelle des étudiants.

Monsieur le Président soumet ensuite au vote du Conseil le tableau de synthèse d'attribution des crédits « Projets Pédagogiques » qui est adopté avec 2 Abstentions, 1 voix Contre et 20 voix Pour.

d) Contrat d'Objectif et de Moyens IUT/Université

Monsieur le Président donne la parole à Madame DE MONTGOLFIER qui rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce travail de contractualisation entre l'université et l'IUT liée à la mise en place de la LRU qui a conduit à encadrer l'autonomie de gestion dont bénéficiaient les IUT. Elle rappelle que le Ministère a prévu la possibilité, pour cette année de mise en place, de conférer une valeur annuelle au projet présenté mais que, dès l'année prochaine, il faudra envisager de travailler sur une notion de pluri-annualité.

Monsieur BAUDORRE rappelle que ce travail est le résultat de la situation de crise qui a conduit à chercher à contractualiser ce qui n'était plus « fléché » par le Ministère.

A la question de Monsieur RICHARD sur l'incidence de cette nouvelle organisation au regard des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs, Madame DE MONTGOLFIER rappelle l'existence des Commissions Mixtes.

Madame LARGOUET souhaite voir modifier la référence à un « rattachement » du Service Commun de Documentation auprès du Département Documentation du PRES et propose de parler de « collaboration ».

Monsieur le Président met ensuite au vote le projet de Contrat d'Objectif et de Moyens IUT/Université qui est adopté à l'unanimité.

e) Proposition de Diplôme Universitaire de Formation à la Vie Associative

Monsieur COQUELIN informe les membres du Conseil du vote favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire lors de sa séance du 28 mai 2009. Il signale la récente remise des premières certifications délivrées par l'université pour reconnaître l'engagement étudiant.

Il rappelle l'objectif de ce D.U., « porté » par 2 enseignants-chercheurs de l'IUT Monsieur GREFFIER et Monsieur CABROL, qui vise à qualifier et diplômer des étudiants, des professionnels et des bénévoles impliqués dans le milieu associatif afin de leur permettre de mieux animer et gérer leurs projets.

Madame DE MONTGOLFIER informe les membres du Conseil de l'accueil extrêmement favorable réservé par le secteur professionnel à ce projet de D.U., dans lequel les réseaux associatifs joueront évidemment un rôle important au niveau des enseignements.

Monsieur le Président met au vote le projet de création du D.U. qui est adopté avec 1 Abstention et 22 voix Pour.

f) Régularisation dossiers financiers Recherche

Madame DUPAU présente au Conseil les 2 projets adressés par les UMR AUSONIUS et IRAMAT, présentés dans le cadre d'un appel à projet Région, qui n'ont pas pu être validés lors du dernier Conseil Scientifique compte tenu de l'absence de certaines informations importantes.

En accord avec le Vice-président du Conseil Scientifique quant à la qualité et à l'intérêt scientifique des demandes, les informations budgétaires ayant été vérifiées, les projets sont soumis au vote du Conseil.

Ces 2 projets sont validés à l'unanimité.

L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 H 00.

Le Président

Patrice BRUN